

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les
RISQUES MAJEURS

Commune de VINCELLES



Edition 2016

Prochaine mise à jour : 2018
(sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

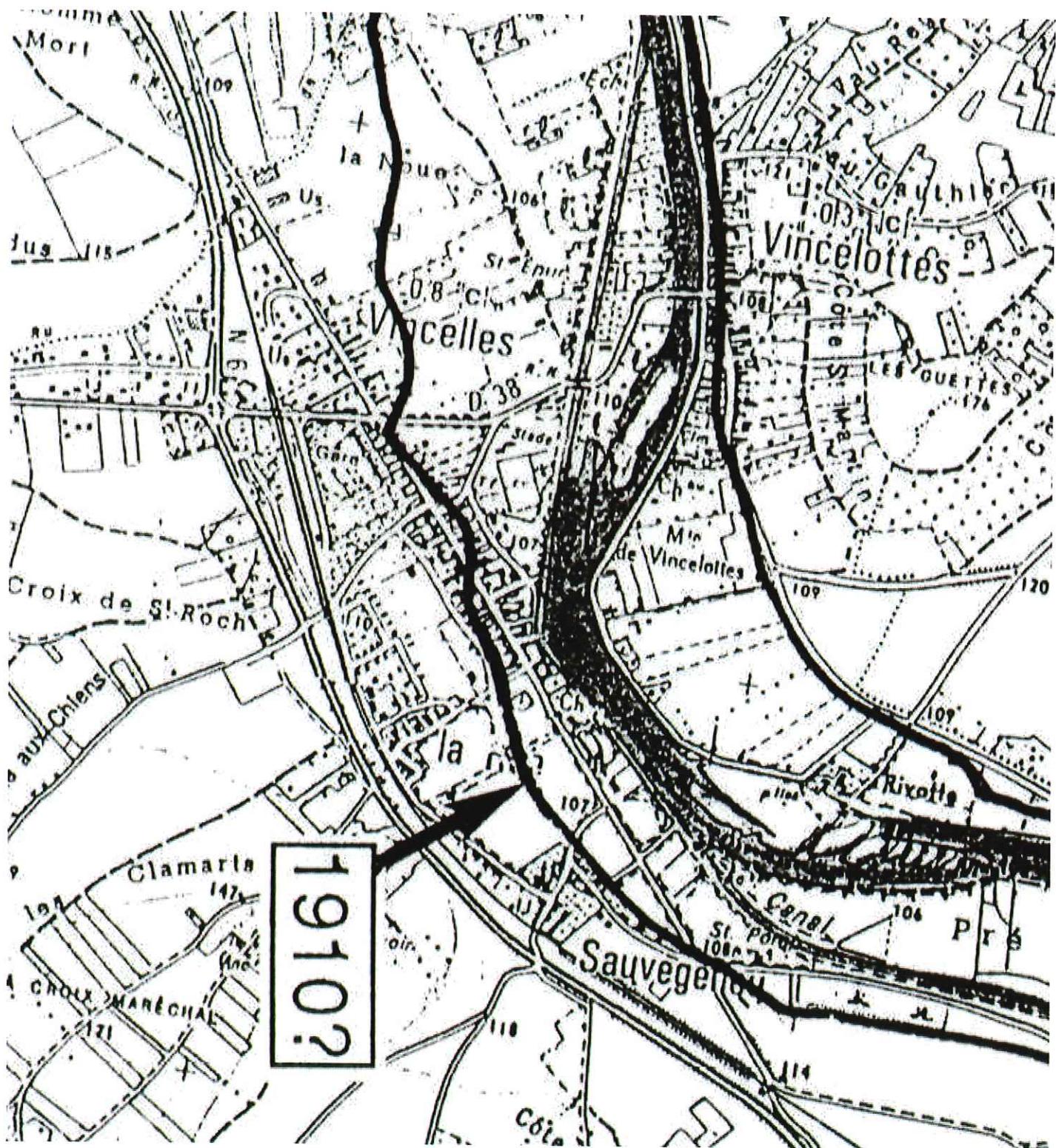
COMMUNE de VINCELLES

Mise à jour :

D.I.C.R.I.M

14 octobre 2016

RISQUE INONDATION « 1910 »



COMMUNE de VINCELLES

D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

14 octobre 2016

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE ET DE CHAUMECON

Référence: PPI (Plan Particulier d'Intervention) du barrage de Pannecière (mars 2007)
Ou PPI du barrage de Chaumeçon (mai 2005)

Le PPI de Pannecière prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion de 7 mètres de hauteur, déferlant sur le territoire de la commune environ **9 heures 30** après la rupture.
Pour Chaumeçon, l'onde arriverait à Vincelles environ 4h20 après avec une vague de 5m de haut.

ACTION DU MAIRE

- *Evacuation de la zone*
- *Poste de Commandement Mairie 72 Grande Rue puis 27 route de Coulanges*
- *Déclenchement PCS par le Maire ou son suppléant*
- *Déviation de la Grande Rue par la D 606 (ex N 6)*

ALERTE

- *Sirène son continu long de 5 minutes*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Surélever les meubles, amarrer les cuves*
- *Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux*
- *Couper le gaz, l'électricité*
- *Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres*
- *Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)*
- *Ne pas téléphoner*
- *Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux : P.P.M.S.*
- *Evacuer sur Coulanges la Vineuse.*
- *ERP à prévenir : ATAC.*

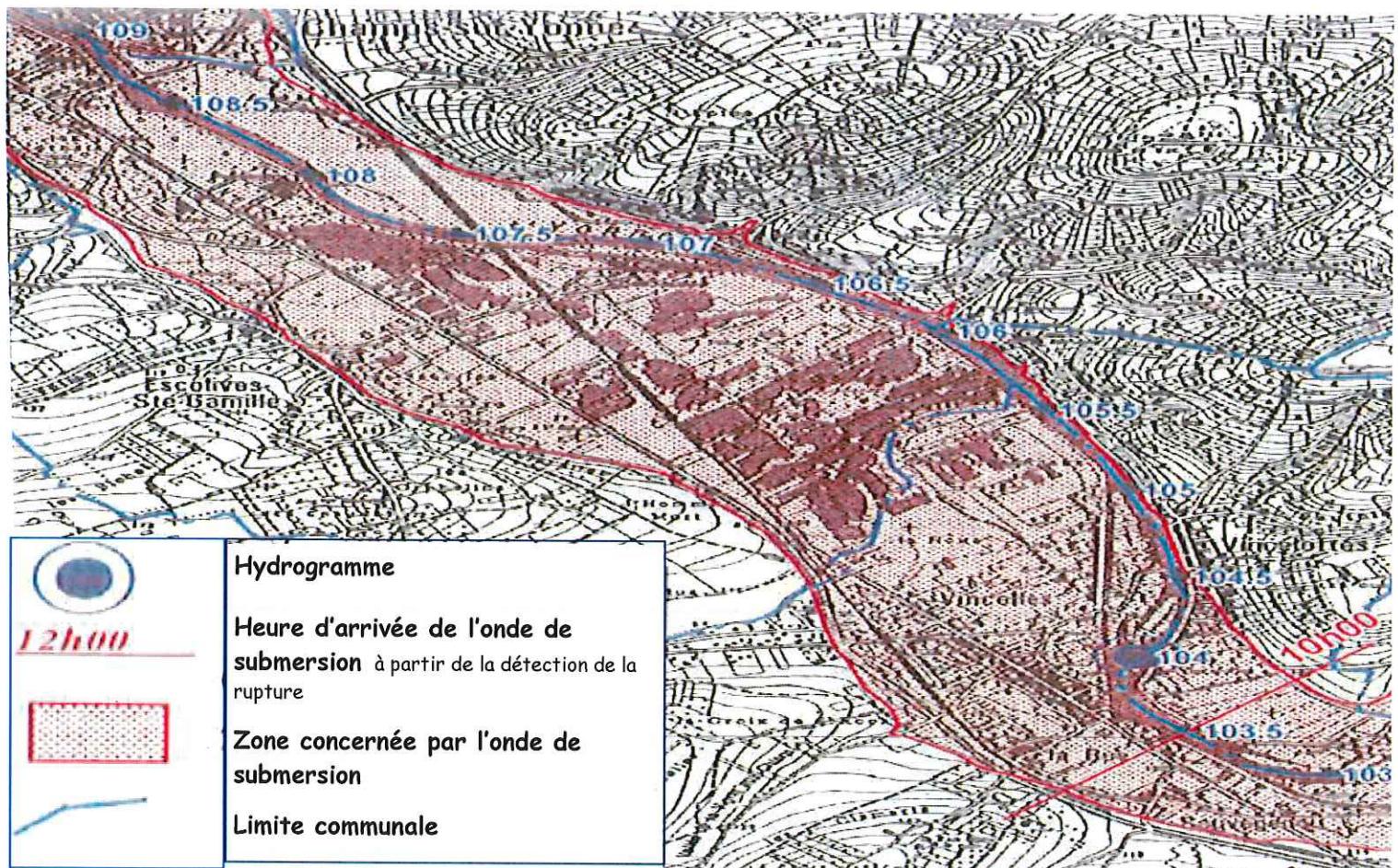
COMMUNE de VINCELLES

Mise à jour :

D.I.C.R.I.M

14 octobre 2016

ONDE de SUBMERSION BARRAGE de PANNECIERE



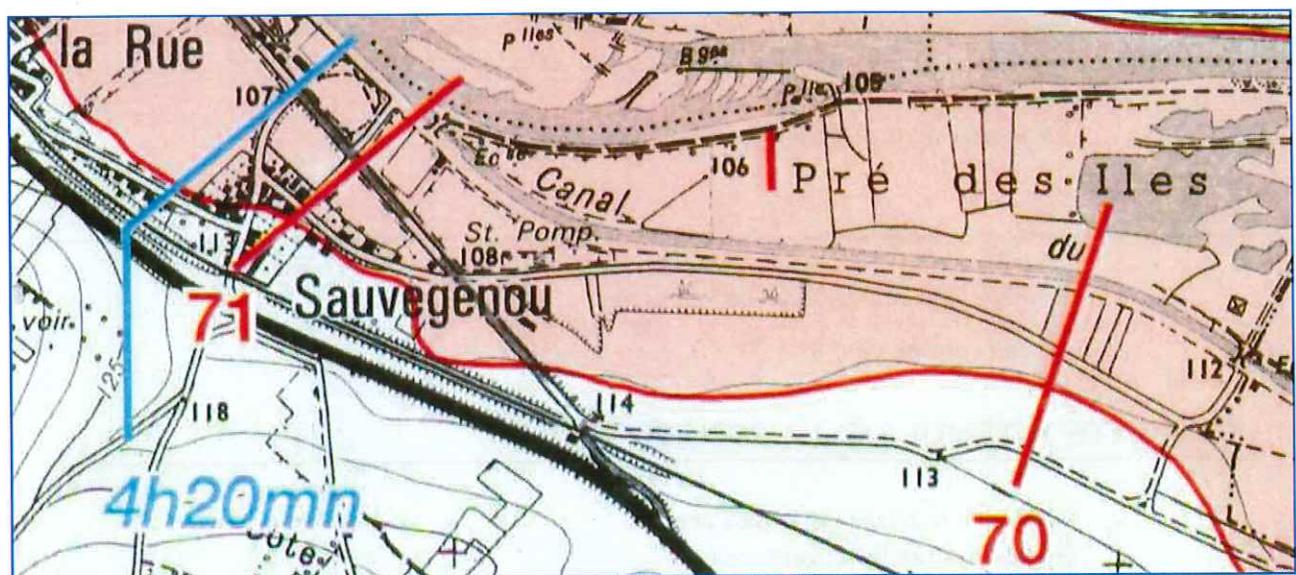
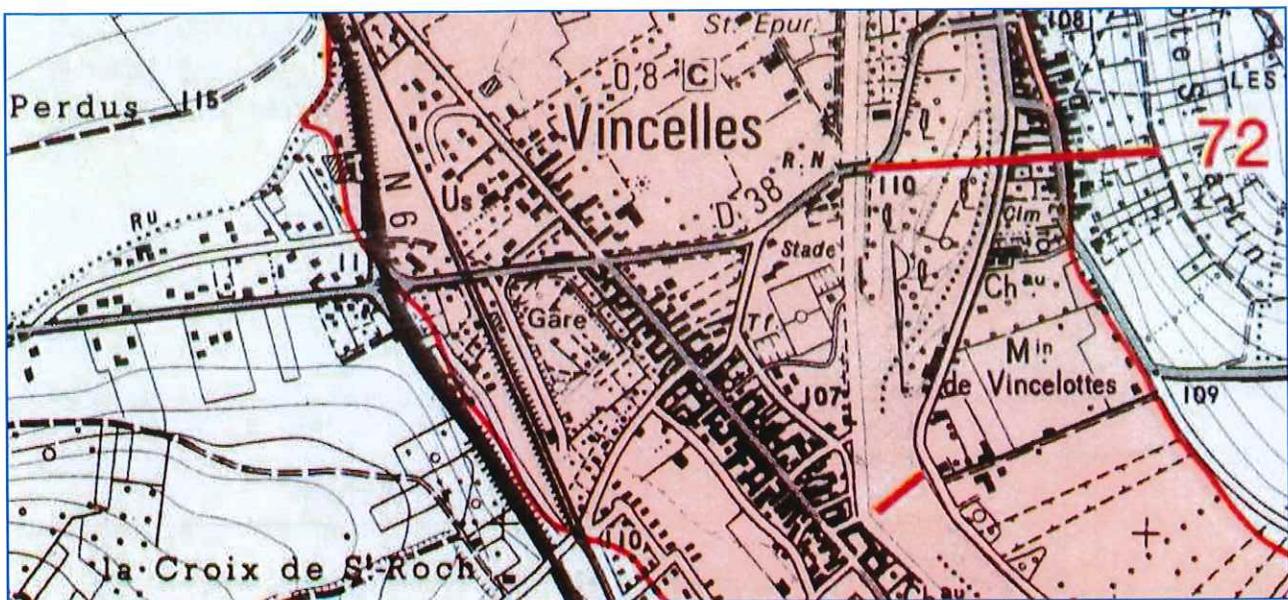
COMMUNE de VINCELLES

D.I.C.R.I.M

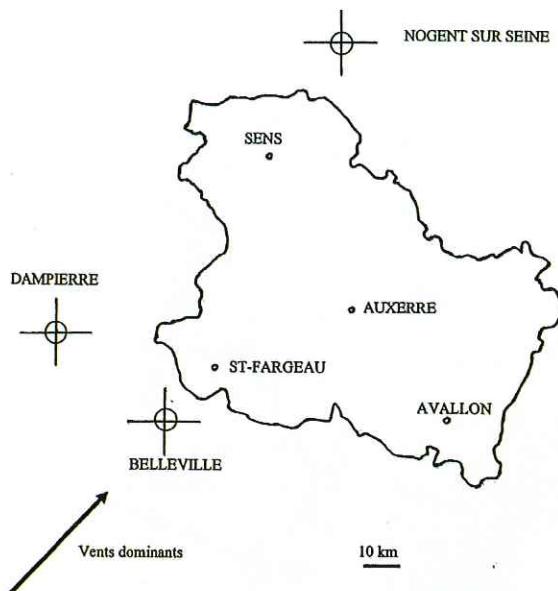
Mise à jour :

14 octobre 2016

ONDE de SUBMERSION BARRAGE de CHAUMECON



RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP (IME, Groupe scolaire, Atac, petits commerces, Delta Mics- HYTRACK)
- Permanence mairie 72 Grande Rue
- Responsable « iodé » M. Hervé LE CORGNE - Pharmacie- 151 Grande Rue- 03 86 42 22 93. Distribution d'iodé après décision de la Préfecture
- Déclenchement du PCS par le Maire ou son suppléant.

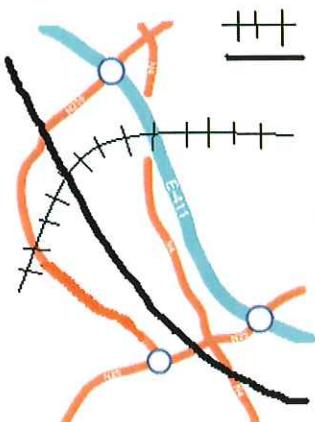
ALERTE

- Véhicule équipé d'un haut-parleur sono
-  au confinement

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



Chemin de fer
Canalisation de
gaz

Indiquer par un schéma / une carte / photos aériennes, etc. les axes couramment empruntés par les transports de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie 72 Grande Rue
- Evacuation partielle ou totale de la population
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec la Gendarmerie et la Préfecture

ALERTE

- Véhicule équipé d'un haut-parleur avec message approprié
(Le conducteur du véhicule devra se confiner et circuler en dehors du périmètre de sécurité mis en place par les sapeurs pompiers)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ? Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire par exemple. Pour plus d'infos, voir le site www.grippeaviaire.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme	
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine	
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)	
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)	
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)	
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population	

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le Maire agit en sa qualité d'Agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le Maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au Préfet : Hervé LE CORGNE Pharmacien- 151 Grande Rue - 03 86 42 22 93
- Utilise et renforce la liste des personnes fragiles

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) (téléphone : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15.
- **Consignes d'hygiène** : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter dans une poubelle qui sera fermée ensuite et se laver les mains.

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les Mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles (*les conseillers municipaux se sont rendus responsables des personnes fragiles de leur secteur de résidence*)
- Organisation d'une permanence en Mairie et préparation des endroits frais
- Si aggravation, déclenchement du PCS
- Endroits frais de la commune : l'église, la salle polyvalente

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de VINCELLES

D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

14 octobre 2016

TEMPETE

ACTION DU MAIRE

En fonction de la gravité de la situation

- *Appel du personnel communal*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Mise en place d'un lieu d'hébergement si nécessaire*

ALERTE

- *Téléphone / médias*
- *Véhicule équipé d'un haut-parleur sono*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Fermer les volets*
- *Rester à l'intérieur des habitations*
- *Ne sortir qu'en cas d'extrême nécessité*

COMMUNE de VINCELLES

D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

14 octobre 2016

NEIGE ABONDANTE et/ou FORT VERGLAS

ACTION DU MAIRE

En fonction de la gravité de la situation

- *Appel du personnel communal*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Mise en place d'un lieu d'hébergement si nécessaire*

ALERTE

- *Téléphone / médias*
- *Véhicule équipé d'un haut-parleur sono*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Déneiger devant son domicile*
- *Prudence dans vos déplacements, utiliser des équipements spéciaux*
- *S'informer sur les conditions de circulation*
- *Ecouter la radio*
- *Ne sortir qu'en cas d'extrême nécessité*

L'ALERTE

Témoin
Gendarmerie Préfecture

**SECRETARIAT
COMMUNICATION**

Mairie
03 86 42 22 49

SUPPLEANT

Nom : Monique LE CORGNE
03 86 42 22 93 ou 06 89 97 03 34

MAIRE
Nom : FOUINAT Michel
03 86 42 28 78 ou 06
74 78 26 82

SUPPLEANTS
Nom : Sandrine GUERVILLE
03 86 42 51 16 ou 06 14 87 54 53
Armelle TAMBOUR
03 86 42 54 95 ou 06 19 93 33 18

**LOGISTIQUE
TRAVAUX
ECONOMIE**

Nom : Jean Claude BOSCH
03 86 42 31 60 ou 06 80 74 51 02

Action prioritaire

**ALERTE POPULATION / ERRA/IME
SIRENE**
Nom : Laurent FOUINAT
03 86 42 56 24 ou 06 77 23 36 35
Informations par haut-parleur

SUPPLEANT
Nom : Laurent FOUINAT
03 86 42 56 24 ou 06 77 23 36 35

SUPPLEANT
Nom : Philippe RENE
03 86 42 37 03 ou 06 22 83 72 90

QUARTIER / MAISONS ISOLES
Nom : Nathalie LANGE
03 86 48 92 55 ou 06 16 29 65 76

SUPPLEANTS
Nom : Rose-Marie WRONA
03 86 42 32 58 ou 06 72 77 20 38
Nom : Guido ROMANO
03 86 42 53 77 ou 07 61 61 65 38

**NB : UN ESSAI DE LA SIRENE SERA EFFECTUE CHAQUE VENDREDI DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de VINCELLES

D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

14 octobre 2016



1	Mairie : PCC sauf en cas de risque d'inondation
2	27 Route de Coulanges, Michel FOUINAT PCC en cas de risque d'inondation
3	Salle polyvalente : Hébergement sauf en cas de risque d'inondation En cas de risque d'inondation, évacuer sur Coulanges-la-Vineuse
4	Futur Agence Postale et bibliothèque
6	IME
7	Groupe Scolaire
8	Camping
9	Bibliothèque (jusqu'au 31/01/2017)

COMMUNE de VINCELLES**D.I.C.R.I.M****Mise à jour :****14 octobre 2016****ANNUAIRE DE CRISE****Service public**

Préfecture	03 86 72 79 89
Gendarmerie	03 86 42 20 17 ou 17 ou 112
SAMU	15
SDIS / Pompier CODIS	18 ou 112
Agence Territoriale Routière	03 86 32 49 40
Direction Départementale des Territoires	03 86 48 41 00
ERDF	0810 89 1010
GRDF	0810 43 3089
Voies Navigables de France	06 72 30 30 23
Agence Régionale de Santé	08 08 80 71 07
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations	03 86 72 69 00
Conseil Départemental	03 86 72 89 89
Info routes	0820 000 189
Météo France	03 86 42 00 10
Centre ANTIPOISON	03 83 32 36 36

Fréquences radio

France Bleu Auxerre	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz

SITES INTERNET

Météo France	www.meteo.fr	Accès à la carte vigilance crue
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	

ANNUAIRE COMMUNAL

M. le Maire, Michel FOUINAT	03 86 42 28 78 / 06 74 78 26 82
Sandrine GUERVILLE	03 86 42 51 16 / 06 14 87 54 53
Jean-Michel LANGET	03 86 42 33 61 / 06 60 71 52 20
Armelle TAMBOUR	03 86 42 54 95 / 06 19 93 33 18
Guido ROMANO	03 86 42 53 77 / 07 61 61 65 38
Service technique	06 30 94 24 36

COMMUNE de VINCELLES**D.I.C.R.I.M****Mise à jour :****14 octobre 2016****SUITE ANNUAIRE DE CRISE****Logistique / travaux / économie :**

Entreprises travaillant habituellement pour la commune :

Génie civil Laurent FOUINAT	03 86 42 56 24 / 06 77 23 36 35
Electricien Cyrille BOUTRON	03 86 33 59 20 / 06 14 60 01 53
Plombier Eric TAMBOUR	03 86 42 54 95 / 06 03 02 58 09
Gaz	0800 47 33 33
Cantine Groupe Scolaire	03 73 53 01 19
Restaurant Hôtel de la Poste	03 86 42 22 63

Santé :**Pôle Médical**

Médecin Philippe JUBAN	03 86 42 26 34
Pharmacien Hervé LE CORGNE	03 86 42 22 93
Infirmières : Tiphaine DARDOISE-LIENART Nadège HORDE Marie-Christine VINCENT Pascaline VALLE	03 86 42 22 57

Entreprises locales :

Delta mics - Hytrack	03.86.42.60.60
Truchon Environement	03.86.42.22.81
MAT SA	03.86.42.35.19
I.M.E.	03.86.42.21.20
ATAC	03.86.42.29.46
GAEC du relais	03.86.42.23.43
GAEC du château	03.86.42.24.45
EARL FOUINAT	03.86.4232.49
SARL VINCELLOISE	03.86.42.21.13
Garage RPM	03.86.42.06.93
Garage SEMBLAT	03.86.42.55.73
Carrosserie Gary Martin	09.83.07.06.03
M. COEUGNEIT Jean-Pierre	03.86.42.22.04

Alimentation :

- Magasins ayant capacité à pouvoir « *approvisionner* » hors des heures conventionnelles d'ouverture :

ATAC

M. et Mme LANDRIER Bruno et Muriel
Route de Vincelottes
89290 VINCELLES
Tél :03 86 42 29 46

